

Assemblée communale ordinaire de la Commune d'Auboranges
Mercredi 25 mai 2016 à 20h00
à la salle communale de l'abri de protection civile

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 13 mai 2016, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Présidence : | Monsieur Christophe Jaccoud, syndic |
| Secrétaire : | Madame Pascale Jaccoud |
| Scrutateur : | Monsieur Christian Donzé |
| Citoyennes et citoyens présents : | 18 |
| Citoyens excusés : | Monsieur Jérôme Jaccoud Monsieur Jean-François Charmoy Monsieur Olivier Clerc Monsieur Damien Hoffmann Monsieur Philippe Pittet |

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2015
(ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet www.auboranges.ch)
2. Comptes 2015
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021
4. Election des membres de la commission financière pour la législature 2016-2021
5. Election des membres de la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021
6. Election des membres de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021
7. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00
8. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (limite d'endettement)
9. Divers

Ouverture d'assemblée par **Monsieur Christophe Jaccoud**, syndic :

Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire. Il salue tout particulièrement M. Benedikt Wuthrich nouvel élu au sein du Conseil communal lors des dernières élections communales. Il le félicite pour sa brillante élection et le remercie pour son engagement au service de nos citoyens. Il salue également la présence de **Monsieur Jean-Louis Clerc**, administrateur de la Fiduciaire Clerc de Vufflens-la-Ville , organe officiel de révision des comptes communaux.

Il annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Elle est officiellement ouverte à 20h10.

En préambule, **Monsieur le Syndic** évoque le décès de Monsieur Gérard Jaquier décédé le 11 avril 2016 à l'âge de 79 ans. Il prie l'assemblée de respecter quelques instants de silence en l'honneur de sa mémoire.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet www.auboranges.ch, au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2015 est soumis au vote. Il est approuvé à la majorité avec remerciements à son auteure, Madame Pascale Jaccoud.

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 1 | Majorité 10 | OUI 17 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

2. Comptes 2015

M. le Syndic cède la parole à **Mme Myriam Desarzens Besson** caissière communale pour la présentation des comptes communaux 2015. Le résumé des comptes accompagné du bilan ainsi que de la répartition en % des dépenses communales 2015 est distribué à chaque citoyen présent. Ce document est largement commenté et les principales variations par rapport au budget sont expliquées même si de manière globale les budgets sont bien respectés.

2.1 Fonctionnement

● Administration générale

- Provision pour l'achat d'un nouveau programme informatique comptable MCH2 : Fr. 7'000.00

● Ordre public

- Le compte est équilibré. Un montant de Fr. 173.00 a pu être attribué à la réserve des pompiers
- La taxe annuelle non-pompier est toujours de Fr. 150.00/personne (maximum selon règlement : Fr. 200.00)

● Transports et communications

- Remplacement des balises de la route cantonale et taille des arbres : Fr. 20'306.00
- Marquage des priorités de droite aux carrefours des routes communales : Fr. 8'259.00
- Participations communales sur des travaux exécutés dans le cadre du remaniement parcellaire Auboranges-Vuibroye (goudron chemin no 11 et gravel du chemin no 4 : Fr. 15'658.00
- Complément de provision pour la réfection de l'Impasse des Ecoliers et la modération de trafic sur les routes communales : Fr. 25'000.00. Ce montant s'ajoute au montant de Fr. 75'000.00 mis en provision en 2014.

● Eau potable (fonctionnement)

- Déficit porté au bilan : Fr. 75'240.55
(perte de ~5600 m³, 11 analyses en laboratoire, recherche et travaux sur fuites d'eau)

● Ordures ménagères

- Prélèvement de Fr. 3'915.10 dans la réserve. Les taxes 2016 ont été augmentées (+ Fr. 10.00/ adulte + Fr. 5.00/enfant)

● Forêts

- Amortissement du chemin du Bois des Melleys : Fr. 33'432 .00 et compensation partielle avec la réserve : Fr. 19'779.00

Récapitulation des comptes de fonctionnement

| | | |
|--------------------------------|------------------|---------------------|
| Total des charges | Fr. 1'096'765.75 | |
| Total des produits | | Fr. 1'098'023.66 |
| Bénéfice sur l'exercice | | Fr. 1'257.91 |

2.2 Investissements

Aucun investissement n'était prévu au budget 2015. Un montant de Fr. 18'786.20 voté lors de précédents budgets a été dépensé dans les dossiers d'extension du réseau d'eau potable. Il s'agit principalement d'émoluments versés au notaire, au géomètre et au registre foncier.

Eléments extraordinaires 2015

→ Recettes extraordinaires : Fr. 119'622.00 soit :

- Prestations en capital Fr. 5'993.00
- Gains immobiliers : Fr. 74'045.00
- Mutations immobilières : Fr. 39'584.00

→ Frais extraordinaires : Fr. 109'000.00 soit :

- Travaux routes communales et cantonales : Fr. 55'000.00
- Complément provision travaux sur l'Impasse des Ecoliers : Fr. 25'000.00
- Amortissement complémentaire chemin du Bois des Melleys : Fr. 13'000.00
- Provision pour programme informatique comptable MCH2 : Fr. 7'000.00
- Réfection de la place de jeu : Fr. 9'000.00

Bilan

La fortune au 31.12.2015 est de Fr. 642'969.80

Etat des réserves

| | |
|---|----------------|
| Réserve service des eaux ; investissement | Fr. 117'924.10 |
| Réserve service des eaux ; fonctionnement | Fr. 0.00 |
| Réserve épuration ; investissement | Fr. 281'115.10 |
| Réserve épuration ; fonctionnement | Fr. 8'602.00 |
| Réserve ordures | Fr. 5'216.70 |
| Réserve pompiers | Fr. 173.00 |
| Réserve forêts | Fr. 0.00 |
| Réserve contributions places abri PC | Fr. 54'000.00 |

| | |
|--|---------------|
| Avance pour l'équilibre du compte de l'eau potable | Fr. 92'488.00 |
|--|---------------|

Répartition des charges 2015

Enseignement : 32%

Environnement : 20%

Santé : 11%

Affaires sociales : 11%

Transports, routes : 11%

Administration : 9%

Autres : 6%

M. le Syndic ouvre la discussion sur les comptes 2015. Ceux-ci ne font l'objet d'aucune remarque ni demande de complément d'information.

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

M. le Syndic donne la parole à **M. Jean-Louis Clerc**, réviseur des comptes de la Commune pour la lecture succincte du rapport de révision des comptes de l'exercice 2015. En conclusion, le rapport conclut qu'au cours du contrôle des comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 de la Commune d'Auboranges, **Monsieur Jean-Louis Clerc** expert-réviseur agréé n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Ils répondent donc en tout point aux exigences légales. **M. Clerc** est remercié pour son travail exécuté de manière très professionnelle.

2.4 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à **M. Bertrand Décotterd**, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

Dans sa séance du 17 mai 2016, la Commission financière a examiné les comptes 2015 à l'aide des différentes pièces comptables, complétées par toutes les explications nécessaires, de la part de M. Philippe Besson et de M. Jean-Louis Clerc. Les points principaux relevés sont les suivants :

- Au 31.12.2015, la Commune ne disposait plus que d'un cash de ~ Fr. 32'000.00, contre Fr. 174'000.00 au 31.12.2014. Ce cash est donc en baisse pour la 4^{ème} année consécutive.*
- Le compte de fonctionnement 2015 présente un léger bénéfice de Fr. 1'257.91 incluant :*
 - l'amortissement du chemin forestier des Melleys pour Fr. 33'433.00*
 - la dilution de la réserve « forêt » de Fr. 19'779.00*
 - une provision supplémentaire de Fr. 25'000.00 pour les travaux de modération de trafic sur les routes communales.*
- De nouvelles fuites sont apparues sur le réseau d'eau potable, ce qui a engendré des frais de recherche et de réparation élevés. C'est pourquoi le compte de fonctionnement de l'eau potable s'est soldé par une perte supplémentaire de Fr. 75'240.00, ce qui porte le compte d'équilibre à Fr. 92'488.00. Comme le produit de la vente d'eau a juste couvert son achat, aucune réserve n'a donc pu être réalisée. Il faudra désormais 4 ans pour rembourser ce compte pour autant que d'autres problèmes ne ressurgissent pas entre-temps car le réseau d'eau commence manifestement à vieillir.*
- L'entretien du réseau routier a aussi eu quelques surcoûts principalement dus au changement des balises de rétrécissement sur la route cantonale pour un montant de Fr. 18'000.00. On est en droit de se poser la question du rapport « efficacité/prix » de ce genre d'équipement compte tenu des coûts de maintenance.*
- Sur le rôle d'impôts, il faut signaler des recettes extraordinaires de ~Fr. 115'000.00*
- Pour des raisons de sécurité, une partie des installations de la place de jeu de l'école a été remplacée pour un montant non budgété de Fr. 9'570.00*
- Au niveau des investissements, ce fut une année calme avant les futurs travaux de modération de trafic.*

Fort de ces observations et suite aux recommandations positives de la Fiduciaire Jean-Louis Clerc, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2015 par l'assemblée communale.

Monsieur le Syndic remercie le secrétaire et les membres de la commission financière pour leur rapport.

2.5 Approbation des comptes

Les comptes 2015 ne font l'objet d'aucune remarque ni demande de complément d'information.

Les comptes 2015 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à la majorité.

| | | | | |
|------------|---------------|------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 5 | Majorité 7 | OUI 13 | NON 0 |
|------------|---------------|------------|--------|-------|

Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au contrôle des comptes 2015, en particulier **Mme Desarzens Besson** ainsi que les membres de la commission financière pour leur excellent travail et leurs compétences.

3. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021

Au début de cette nouvelle législature, l'élection des nouvelles autorités communales s'accompagne de plusieurs mesures dont notamment la décision sur le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous-ménages). Le mode de convocation choisi est valable pour toute la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle. L'avis au pilier public et la parution dans la Feuille officielle sont obligatoires. Afin de simplifier les charges administratives et par mesure d'économie, le Conseil communal propose de maintenir le système de convocation actuel soit la circulaire tous-ménages. Aucune objection n'est formulée.

Le mode de convocation par circulaire tous-ménage est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

4. Election des membres de la commission financière pour la législature 2016-2021

L'art. 10 de la Loi sur les communes prévoit que l'Assemblée communale élit les membres des différentes commissions en début de chaque nouvelle législature. La commission financière est actuellement composée 5 membres soit Madame Chantal Dendani, Messieurs Bertrand Décotterd, Christian Donzé, Jérôme Jaccoud et Henri Pulfer. Toutes ces personnes ont manifesté leur souhait de poursuivre leur mandat. **Monsieur le Syndic** demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite se porter candidat pour cette commission. Ce n'est pas le cas, aussi le Conseil communal propose de reconduire les 5 personnes nommées ci-dessus dans leur mandat.

La composition de la commission financière pour la législature 2016-2021 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

Dès lors, la commission financière se compose de Madame Chantal Dendani et de Messieurs Bertrand Décotterd, Christian Donzé, Jérôme Jaccoud et Henri Pulfer.

5. Election des membres de la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021

La commission d'aménagement, anciennement appelée commission d'urbanisme est actuellement composée de 5 membres soit Messieurs Pascal Amaron, Olivier Clerc, Dominique Crausaz, Christophe Jaccoud et Philippe Pittet. Monsieur Dominique Crausaz a décidé de ne pas reconduire son mandat et le Conseil communal propose qu'il soit remplacé par Monsieur Damien Hoffmann. Christophe Jaccoud qui n'est plus responsable du plan d'aménagement local cède sa place au sein de cette commission à Benedikt Wuthrich.

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite se porter candidat pour cette commission . Ce n'est pas le cas, aussi le Conseil communal met au vote la proposition ci-dessus.

La composition de la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

Dès lors, la nouvelle commission d'aménagement se compose de Messieurs Pascal Amaron, Olivier Clerc, Damien Hoffmann, Philippe Pittet et Benedikt Wuthrich.

6. Election des membres de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021

La commission des naturalisations est actuellement composée de 5 membres soit Mesdames Sandrine Collet Daehler, Nathalie Defferrard Crausaz , Aude Echenard et de Messieurs Patrick Blot et Eric Dénervaud. **Madame Aude Echenard** a décidé de ne pas reconduire son mandat et le Conseil communal propose qu'elle soit remplacée par **Madame Sandra Margueron**. **Monsieur le Syndic** demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite se porter candidat pour cette commission. Ce n'est pas le cas, aussi le Conseil communal met au vote la proposition ci-dessus.

La composition de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

Dès lors, la nouvelle commission des naturalisations se compose de Mesdames Sandrine Collet Daehler, Nathalie Defferrard Crausaz, Sandra Margueron et de Messieurs Patrick Blot et Eric Dénervaud.

7. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00

La délégation de compétence fait également partie de l'art. 10 de la loi sur les communes qui stipule que l'Assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence pour décider de l'achat , de la vente, de l'échange , de la donation ou du partage d'immeuble et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeuble. En 2008 et 2011, les citoyens avaient déjà octroyé une délégation de compétence au Conseil communal dans le but premier de traiter les dossiers de mensuration cadastrale. Par souci de simplification des démarches administratives et afin de ne pas convoquer systématiquement une assemblée communale pour traiter individuellement chaque situation, le Conseil communal requière une délégation de compétence pour traiter en accord avec les parties concernées, la modification des

limites du domaine publique ou privé pour les objets de minime importance liés à l'exécution du solde des travaux de mensuration cadastrale.

Il est bien évident qu'il reste du ressort de l'Assemblée communale d'avaliser toutes transactions immobilières dont le montant serait supérieur à Fr. 5'000.00.

La délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00 est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

8. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (limite d'endettement)

Monsieur le Syndic donne lecture du courrier qui a été adressé aux communes par le Comité du Cycle d'orientation de la Glâne s'agissant de cet objet.

L'assemblée des délégués des communes de la Glâne a approuvé le 14 janvier 2016 le crédit de 63 Mio de francs (avant subventions) pour la transformation des bâtiments actuels du Cycle d'orientation de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine. La population s'est prononcée en faveur de ce crédit le 28 février 2016. L'Association peut désormais poursuivre les études et débiter les travaux d'ici une année. Les dettes des Associations de communes peuvent être reprises par les communes. Dans ce cas, le montant à charge de chaque commune est déterminé au moment de l'octroi du crédit. Cette manière de faire a le désavantage de ne plus tenir compte de l'évolution de la capacité financière de la commune. L'autre variante est que la dette reste à l'Association et que les communes assument chaque année les charges financières (amortissement de la dette et intérêts). Cette deuxième solution a l'avantage de tenir compte de la capacité financière réelle des communes (capacité de l'année en cours - répartition dynamique). C'est la deuxième variante que les communes de la Glâne ont approuvée lorsque la clef de répartition des charges entre les communes a été décidée le 29 août 2012. Comme la dette reste à l'Association, cette dernière doit pouvoir emprunter. Selon l'art. 25 des statuts actuels, l'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 25 Mio de francs. Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'Association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de 90 Mio de francs. Les délégués des communes ont accepté cette modification des statuts à l'unanimité le 14 janvier 2016. Comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts, cette modification doit être soumise aux assemblées communales, respectivement aux conseils généraux des communes membres de l'Association du Cycle d'orientation. Dès lors, le comité d'école de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne invite les communes à accepter cette modification des statuts.

Monsieur Bertrand Décotterd demande quelles seront les conséquences sur l'avenir du projet en cas de refus des communes. **Monsieur le Syndic** lui répond qu'avec le principe appliqué de la double majorité (communes + citoyens), il est peu probable que la modification des statuts soit rejetée d'autant plus qu'elle est soutenue à l'unanimité par les délégués des exécutifs communaux. Si toutefois la modification des statuts est refusée, il y aura lieu très certainement de modifier le mode de financement de la dette de sorte que cette dernière soit reprise par les communes et non pas par l'Association du Cycle d'orientation, mais malheureusement cette solution risque de mettre en péril l'équilibre financier de certaines communes. L'investissement ayant été approuvé par le peuple, il doit pouvoir se réaliser d'une manière ou d'une autre. **Monsieur Philippe Besson** précise que du fait que notre population va peu augmenter au cours des prochaines années à l'inverse des plus grandes communes, notre participation à l'investissement va proportionnellement diminuer.

Monsieur Francis Dénervaud s'interroge sur les raisons qui incitent l'Association à fixer le montant maximum de l'emprunt à 90 Mio de francs alors que le projet de transformation et d'agrandissement du Cycle d'orientation est devisé à 63 Mio de francs. **Monsieur le Syndic** lui répond que le montant de 90 Mio de francs prend en compte la dette actuelle qui est de l'ordre de 20 Mio de francs et précise qu'il s'agit d'une limite d'endettement et non d'une autorisation de dépense.

L'approbation de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (limite d'endettement) est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

| | | | | |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|
| Votants 18 | Abstentions 0 | Majorité 10 | OUI 18 | NON 0 |
|------------|---------------|-------------|--------|-------|

9. Divers

La parole n'est pas demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation ainsi que ses collègues pour leur précieuse collaboration. Il remercie également toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la Commune au cours de la dernière législature que ce soit les membres de l'Exécutif communal ou les délégués des diverses commissions et félicite les personnes nouvellement élues au sein de ces dernières. Il conclut en souhaitant à tous un bel été ensoleillé et invite toutes les personnes présentes à rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h55.

La secrétaire

Le syndic